



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 3 avril 2015

N° 597



Vie associative

Les Médaillés animent leur assemblée générale

Le 27 mars, à Laval, une quarantaine de médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif ont participé à l'assemblée générale de leur Comité départemental. Ce type de réunion, parfois très formel, n'est pas toujours débordant de dynamisme.

En tout cas, lors de leur dernière assemblée générale, les médaillés ont connu un temps fort de découverte, d'échanges, de partage d'expériences. Après la partie statutaire, l'assemblée générale a traité de la transmission...

Tout a démarré en amont de la réunion. Le CÉAS avait conçu un questionnaire sur le thème retenu, avec une dizaine de questions, auxquelles les participants ont répondu au fur et à mesure de leur arrivée. Trente-cinq réponses au total.

Le CÉAS les a traitées durant l'assemblée générale statutaire et a ensuite restitué les résultats avec quelques commentaires à la clé.

Cette question de la transmission (des pouvoirs, des compétences, des savoir-faire...) avait toute sa pertinence au regard des 4 % de jeunes de moins de 25 ans, en Mayenne, à être présidents, trésoriers ou secrétaires. Parmi les médaillés, 63 % connaissaient ce faible taux – ou alors ont répondu au hasard... avec brio !

Pourtant, un mineur de 16 ans au moins, si ses parents (ou son représentant légal) ont donné leur accord, peut dorénavant être président d'une association. C'est vrai depuis une loi du 28 juillet 2011, et 43 % des médaillés le savaient.

Limitation de la durée des mandats ?

Pour faciliter les « passages de relais », faut-il espérer un coup de pouce du législateur ? Pour le renouvellement des dirigeants, 74 % des répondants sont favorables à une limitation à huit ans de la durée maximale dans la fonction de président. Le taux est similaire pour les trésoriers et les secrétaires.

En outre, 80 % des médaillés sont favorables à ce qu'un dirigeant, au bout d'un certain nombre d'années dans le même poste, ait l'obligation statutaire de parrainer ou de tuteurer un remplaçant. Ce dirigeant serait alors obligé de rendre compte annuellement de ses initiatives et de ses intentions devant l'assemblée générale.

Par ailleurs, 74 % des médaillés sont favorables à ce qu'après trois ans d'exercice dans le même poste, un dirigeant soit obligé de suivre une formation de quatre heures pour réfléchir à son projet au sein de l'association et au transfert de ses compétences.

Au final, la moitié des médaillés sont d'accord pour dire que les dirigeants qui ne trouvent pas de successeur n'ont pas forcément envie de laisser leur place. L'autre moitié n'est pas d'accord avec cette idée... Sans doute ceux qui diraient vouloir arrêter, mais qui continueraient ?

De fait, le principal frein pour transmettre et « passer le relais », c'est : « *On ne trouve personne pour prendre la place* ». La solution ? Laisser la place : il se trouvera bien quelqu'un, ou alors il faudra peut-être se poser quelques questions sur l'utilité de l'association...

Après cette restitution, le débat était lancé. Chacun y est allé de son témoignage. Un point commun chez tous ces médaillés : tous ont beaucoup donné, et y ont pris plaisir manifestement. Pas du tout aigris, ils ont généralement réussi leur transmission. La gouvernance peut ne plus être la même, mais il faut savoir faire confiance aux nouvelles générations.



Photo : CDMJSVA



Dernières publications

« Dis-mois ce que tu lis... »

Les élections départementales à la une »

[Publications](#) > [CÉASsment votre !](#)

Il y a les journaux qui respectent des règles déontologiques avec le souci d'informer le lecteur de façon objective et neutre. À l'extrême, l'idéologie sous-jacente dans certains titres transparait à travers la façon dont ils traitent l'actualité pour un lectorat sans doute à la même image...

Nous proposons une illustration concrète à partir de la une des différents quotidiens français au lendemain des élections départementales.

Questions d'actualité

Quiz : s'inscrire pour... s'instruire !

Les quiz hebdomadaires d'actualité et de culture générale se veulent pédagogiques. En s'inscrivant, à l'issue de sa participation au quiz, l'internaute accède à tous les résultats. Pour de nombreuses questions, il est ainsi possible de découvrir des commentaires qui expliquent bonnes et/ou mauvaises réponses...



Le 5 avril, à Brée

À la découverte du patrimoine religieux

Le dimanche 5 avril, à 15 h, le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne propose une visite-découverte du patrimoine religieux de Brée : l'église paroissiale et la chapelle Sainte-Croix, édifiées à la fin du XVI^e siècle, et d'autres monuments religieux.

Rendez-vous à l'église. Tarif : 5 euros. Demi-tarif : 3,50 euros. Gratuit pour les moins de 18 ans et étudiants.

Le 9 avril, à Laval

CIGALES cherchent fourmis

Le jeudi 9 avril, de 16 h 30 à 19 h 30, à la Maison de quartier du Bourny (place de la Commune), à Laval, le Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (CIGALES) organise une rencontre permettant aux porteurs de projets, en recherche de financement, de rencontrer des financeurs solidaires.



Renseignements :

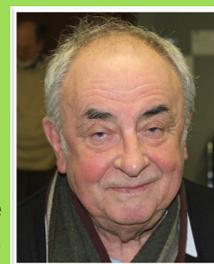
<https://www.facebook.com/cigales.cherchent.fourmis>
cigales53@laposte.net

Nos peines

C'est avec beaucoup de tristesse que nous venons d'apprendre le décès de Paul Hamon.

Paul Hamon a été administrateur au CÉAS de 2005 et 2011. Il s'est beaucoup impliqué dans le comité de relecture de *La Lettre du CÉAS*... C'était un plaisir d'échanger avec lui. Il avait toujours une anecdote liée à l'histoire de la Mayenne – département qu'il connaissait très bien. Pour reprendre les propos d'une adhérente du CÉAS, c'était « *quelqu'un de très chaleureux, de très apaisant et d'une grande générosité* ».

Nos pensées vont à son épouse, Rolande, ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-enfant.



« En ces temps de crise où tant de choses autour de nous sont troublées, l'incertitude devient inquiétude et parfois désarroi. On ne sait plus à qui se fier. Ces sentiments sont renforcés par l'abondance des messages que nous recevons de toutes parts et de mille manières. Souvent, nous ne pouvons les vérifier et messages, informations, rumeurs, bobards encombrent nos esprits sans que nous puissions aisément et rapidement distinguer le vrai du faux, le futile de l'important, de manière à nous en tenir à l'essentiel pour simplement vivre et agir. Pourtant, ce qui est primordial pour vivre dans une société apaisée, c'est la confiance, la confiance mutuelle, c'est-à-dire celle que l'on fait à l'autre et celle qu'il nous fait en retour ».

François Régis Hutin, « Confiance » (éditorial), *Ouest-France* des 14 et 15 mars 2015.